

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

COMPTE RENDU D'UN DEBAT MAISON

INFORMATIONS SUR LE DEBAT MAISON

Lieu : Montpellier Supagro - Montpellier

Date : 23/10/2020

Nombre de participants : 40

Quel thème principal avez-vous abordé ?

Le débat a été organisé en fin de module sur la Politique agricole commune. Ce module a été suivi par les étudiants de deux options de dernière année (PVD – Production Végétale Durable et TeRPPA – Territoires et Ressources : Politiques Publiques et acteurs).

Nous avons choisi le thème suivant : Quelle transition agro-écologique ?

A partir de ce thème, quels sujets ont émergé ? Quels constats ou diagnostics ont été exprimés sur ces sujets ?

Nous avons organisé le débat autour de quatre questions :

- (1) Quelles pratiques soutenir pour la transition agro-écologique, pour atténuer l'impact de l'agriculture sur l'émission de GES ?
- (2) Comment aider les agriculteurs à gérer les risques liés à la transition ? Quels coûts à venir pour les agriculteurs qui ne prennent pas le risque aujourd'hui d'amorcer un virage vers la transition ?
- (3) Quels rôles peuvent jouer les consommateurs dans la transition agro-écologique ? Est-ce à la PAC d'accompagner les consommateurs et comment ?
- (4) Comment accompagner les acteurs de la transition agro-écologique ?

Les participants étaient-ils globalement d'accord sur ces constats, ou des avis divers, voire opposés, se sont-ils exprimés ? Comment les points d'accord et de désaccord étaient-ils justifiés ?

Les participants étaient globalement d'accord, notamment sur :

- le fait que les consommateurs ET la PAC ont chacun leur rôle à jouer pour aller vers la transition agro-écologique.
- qu'il est essentiel d'éduquer les consommateurs à l'alimentation, notamment à travers la restauration collective dès l'enfance. Et éventuellement en informant/formant : « mangez des légumineuses ! »
- qu'il existe un besoin de plus d'informations quant à « où, quand, comment et dans quelles conditions cette denrée a été produite, et quelle rémunération pour l'agriculteur ». L'importance de la traçabilité.
- la désintensification de l'élevage : tout le monde s'accorde sur la diminution de consommation de viande
- Sur les risques encourus par les agriculteurs dans la transition.

L'idée de chèques aux consommateurs lorsqu'ils achètent bio, local et/ou en circuit court a été critiquée : elle « infantiliserait » les gens, qui ne regarderont plus les informations sur les produits, la question du budget nécessaire a été soulevée ainsi que le fait d'utiliser le budget agricole pour les consommateurs.

Sur la transition énergétique, on souligne des avis divergents sur l'importance à donner à la méthanisation et la question des résidus à y inclure, il faudrait diversifier les apports.

Les propositions de moyens à mettre en œuvre en termes de gestion des risques étaient diverses, et nuancées.

Les participants ont-ils formulé des propositions ? Quelles étaient ces propositions ? Comment étaient-elles justifiées ? Ont-elles rencontré des critiques ?

- Il faut aller plus loin dans **les mesures déjà existantes de la PAC** : les éco-régimes doivent soutenir des pratiques agro-écologiques (agroforesterie, couverture de sols, surface d'intérêt écologique). Les MAEC doivent encourager le non labour, le semis direct, l'usage des semences paysannes ; encourager la diversification des cultures en élevant les seuils.
- **Désintensifier l'élevage** : limiter le nombre d'UGB et augmenter l'extensivité des élevages, mieux exploiter les surfaces en herbe et les prairies permanentes pour augmenter l'autonomie alimentaire.
- Développer la production et la consommation de **protéines végétales**.
- Améliorer le **stockage du carbone dans les sols** : augmenter l'apport de matière organique, diminuer la fertilisation minérale, pratiques de semis direct et de non labour, soutenir davantage l'agriculture de conservation, l'implantation de ligneux (agro-foresterie, haies) et services écosystémiques.
- La **transition énergétique** peut passer dans une certaine mesure par le développement de la méthanisation et agri-voltaïsme.
- **Conditionner les aides aux investissements** en fonction des pratiques agroécologiques qui en découlent.
- Certains souhaitent développer les **taxes sur les produits phytosanitaires et pharmaceutiques**.
- Proposition de **contrats agroécologiques avec obligation de résultats**. Ces contrats seraient des package alliant formations et mesures agroécologiques qui rémunèreraient les agriculteurs ayant atteints les objectifs environnementaux fixés.
- Privilégier les **subventions à l'unité de travail** plutôt qu'à l'hectare avec un seuil maximum pour éviter les effets pervers, ou alors un système hybride alliant subvention à l'hectare et à l'emploi.
- Le **risque climatique** sur la production doit-il être géré de manière collective ou individuelle ? L'idée d'un fond commun à l'échelle de l'Europe a été évoquée. Celui-ci permettrait de débloquer des fonds suite à des catastrophes climatiques ponctuelles (intempéries, sécheresses etc.) qui seront de plus en plus nombreuses suite au changement climatique. Cependant une nuance a été apportée : ce fond doit-il bénéficier à tous ? Par exemple, peut-on débloquer ces fonds pour un agriculteur qui ne ferait aucun effort pour adapter son système de culture au changement climatique (exemple d'un producteur de maïs irrigué dans le Sud de la France) ? De plus, il a été souligné que si le fond est européen, cela peut ne pas être juste car le risque climatique n'est pas égal entre tous les Etats membres.
- **Garantir des débouchés sur le long terme à des prix justes** apparaît crucial : si les agriculteurs sont certains d'avoir une rentrée d'argent stable sur le moyen à long terme (comme dans une AMAP par exemple), ils pourront alors plus facilement prendre des risques, investir, et être innovants dans leurs pratiques agronomiques.
- Inciter fortement **la restauration collective à s'approvisionner en produits locaux et issus de pratiques agroécologiques**. Cela permettrait de d'offrir un débouché stable pour les agriculteurs leur garantissant des quantités importantes et à un prix stable. Cette mesure permettrait également de **sensibiliser les futurs consommateurs**.
- Les consommateurs ont un rôle à jouer, en choisissant les produits qu'ils consomment, leur origine, leur qualité, le lieu où ils les achètent, etc. Privilégier l'agriculture locale avec moins d'emballages, des produits plus frais et moins transformés. **La consultation des consommateurs** à certaines étapes de production /conception /emballage de produits pourrait être favorisée.

- La part alimentaire dans le budget des ménages a grandement diminué ces dernières décennies. Il est temps d'accorder à nouveau une place importante à l'alimentation dans le budget des ménages. Des aides financières (chèque par exemple) pourraient être prévues pour **les consommateurs lorsqu'ils achètent bio, local et/ou en circuit court.**
- La PAC a un rôle à jouer pour permettre au consommateur un **accès facile à l'information sur les denrées qu'il consomme** ; et éventuellement en influençant/continuant d'influencer les produits que l'on trouve sur le marché et les circuits de consommation privilégiés. Les packaging et emballages peuvent être une source importante d'information pour le consommateur, qui lui permettraient de faire des choix alimentaires responsables, en connaissance de cause : indiquer où, quand, comment, dans quels conditions cette denrée a été produite, et quelle est la rémunération pour l'agriculteur (Privilégier les marques rémunératrices, telles que 'C'est qui le Patron ?')
- Aborder ces questions alimentaires et du rôle des consommateurs dans la transition agro-écologique nous oriente vers une **Politique Agricole et Alimentaire Commune européenne.**
- **Limiter les échanges de produits agricoles** avec les autres continents (Mercosur) pour ne pas importer des produits déjà produits sur place. Proposition de s'éloigner des règles de l'OMC sur le protectionnisme et revenir à **l'exception agricole.**
- Allouer plus de **budget à la recherche** pour développer des références agronomiques dans les nouvelles pratiques et permettre la diffusion des travaux de recherche
- **Un meilleur accès à l'information produite par les structures déjà existantes** (la recherche et les GIEE). Il a été souligné que dans les réunions via les GIEE, les adhérents sont parfois peu nombreux, ce qui limite l'impact de ces organisations. Il faudrait ainsi réfléchir à des moyens d'augmenter leur popularité auprès des agriculteurs (éventuellement faciliter les remplacements sur l'exploitation).
- Soutenir davantage **la formation collective par les agriculteurs pour les agriculteurs** avec la collaboration d'experts, animateurs extérieurs. Ces formations entre agriculteurs pourraient avoir lieu dans toute l'Europe pour favoriser la diffusion des connaissances. Nous trouvons intéressant aussi de favoriser le développement d'outils de formation digitales pour permettre aux agriculteurs de se former à distance quand ils le peuvent.
- **Accompagner davantage les structures collectives** : CUMA, atelier collectif de production et de transformation...
- **Favoriser davantage l'accès au foncier agricole** en renforçant l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et l'aide à l'investissements des collectivités (2nd pilier).